



Compte-rendu relatif à la consultation écrite du GAL du 27 septembre au 4 octobre 2021

La consultation écrite du GAL Comminges Pyrénées a été organisée en vue de programmer 7 dossiers de demande d'aide LEADER.

Les 7 dossiers ont été sélectionnés. Comme le prévoit le règlement intérieur du GAL Comminges Pyrénées, les décisions sont adoptées à la majorité et en respect du principe du double quorum.

Ci-dessous la liste des dossiers programmés avec la note finale attribuée, le décompte des avis et le montant de l'aide LEADER octroyée au projet. Le détail de la note est indiqué en annexe.

Liste des personnes ayant participé à la consultation écrite

Membres titulaires du collège public : 4	FRECHOU Alain LAURENTIES Céline LADEVEZE Michel DOUGNAC Jean-Claude
Membres titulaires du collège privé : 8	MONTSARRAT Michel DUCASSE Jean-Louis NEUMAN Jean-Pierre CASSING Myriam ADOUE Jean GOIRAND Georges GODICHAUD Patrick SAUNIER BORELL Philippe
Membres suppléants du collège public ayant voix délibérative : 4	BRILLAUD Philippe FAUVERNIER Annabelle DUMAIL Bernard BRILLET Gérard
Membres suppléants du collège privé ayant voix délibérative : 2	LYET Jérôme TALBOT Julie

Le double quorum a été atteint : 18 membres se sont exprimés dont 18 ayant voix délibérative : 8 membres du collège public et 10 membres du collège privé. La règle du double quorum est respectée (au moins la moitié des membres présents et au moins la moitié des présents appartiennent au collège du secteur privé).

Point général sur le programme

1) Nouvelle maquette financière

Suite à l'enveloppe de transition reçu fin juillet d'un montant de 1 138 000 € reçue fin 2018, voici la nouvelle maquette financière est la suivante. (Cf annexe 1)

Fiches-action GAL Comminges Pyrénées	Montants LEADER actuellement dédiés	Déjà programmé	Nb projets programmés	Reste à programmer	Répartition enveloppe de transition	Montants LEADER actualisés
1 - Patrimoine / culture	212 500 €	212 151,88 €	5	348,12 €	75 000,00 €	287 500 €
2 - Innovation / TIC / ESS	175 293 €	175 293,11 €	5	0,00 €		175 293 €
3 - Tourisme	600 000 €	591 762,77 €	9	8 237,23 €	305 000,00 €	905 000 €
4 - Emploi local : Qualification des zones d'activités / Maintien et développement de l'activité en centres-bourgs	585 268 €	493 205,70 €	9	92 061,99 €	328 000,00 €	913 268 €
5 - Equipements et services de proximité (hors santé)	460 000 €	263 889,90 €	5	196 110,10 €	15 000,00 €	475 000 €
6 - Equipements et services de proximité (santé)	400 000 €	150 000,00 €	2	250 000,00 €	20 000,00 €	420 000 €
7 - Agriculture locale / circuits-courts et agriculture biologique / Diversification des activités agricoles via l'agritourisme	145 000 €	79 437,00 €	3	65 563,00 €	230 000,00 €	375 000 €
8 - Valorisation économique des ressources naturelles locales : forêt bois - artisanat	125 000 €	58 401,59 €	3	66 598,41 €		125 000 €
9 - Mobilité / Economie d'énergie / Energies renouvelables (hors production) / Economie circulaire	180 000 €	83 290,95 €	2	96 709,05 €	85 000,00 €	265 000 €
10 - Coopération	0 €	- €	0	0,00 €		0 €
11 - Animation et gestion du GAL	186 939 €	186 939,20 €	5	0,00 €	80 000,00 €	266 939 €
TOTAL	3 070 000 €	2 294 372,10 €	48	775 627,90 €	1 138 000,00 €	4 208 000 €

Les membres du GAL valident la nouvelle maquette financière à l'unanimité
En vertu des articles 4 de la convention LEADER entre le GAL Comminges Pyrénées, la Région Occitanie et l'Agence de services et de paiement, un avenant à la convention pour une prise d'effet en date du 4 octobre 2021 sera transmis à la Région et à l'ASP

Détail : 16 avis positifs et 2 avis négatif

Programmation de 7 dossiers

1) Animation et gestion du programme LEADER 2021 (PETR Pays Comminges Pyrénées)

Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 46 653,56 €.

2) Développement et modernisation de la brasserie artisanale Aurignac Brewery dans le centre bourg médiéval d'Aurignac (SARL Aurignac Brewery)

Notation du projet : 22/29 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 6 /10

2/ La stratégie locale : 9/12

3/ Les finalités du développement durable : 5/5

4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 2/2

Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 81 511,99 €.

Détail : 17 avis positifs attribuant la note de 22/29, 1 avis attribuant la note de 29/29.

3) Les Pyrénéennes 2021 : l'agriculture à l'honneur au travers de l'installation/transmission ; les circuits courts, l'agroécologie et l'agriculture de montagne (Chambre d'agriculture de Haute-Garonne)

Notation du projet : 17/30 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

- 1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 6 /10
- 2/ La stratégie locale : 7/12
- 3/ Les finalités du développement durable : 2/5
- 4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 2/2

Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 11 926,26 €.

Détail : 16 avis positifs attribuant la note de 17/30. 2 membres n'ont pas voté car directement concerné par le projet.

4) En route vers la transition écologique à Saint-Gaudens : acquisition de deux véhicules électriques (commune de Saint-Gaudens)

Notation du projet : 16/28 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

- 1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 5 /10
- 2/ La stratégie locale : 5/12
- 3/ Les finalités du développement durable : 5/5
- 4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 1/1

Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 21 759,99 €.

Détail : 13 avis positifs attribuant la note de 16/28, 2 avis négatifs dont 1 attribuant la note de 10/28, 1 avis négatif non pris en compte car le membre est directement concerné par le projet et 1 membre n'a pas voté car directement concerné par le projet.

5) Mise en œuvre des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PETR Pays Comminges Pyrénées)

Notation du projet : 26/30 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

- 1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 9 /10
- 2/ La stratégie locale : 9/12
- 3/ Les finalités du développement durable : 5/5
- 4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 3/3

Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 79 732,47 €.

Détail : 18 avis positifs attribuant la note de 26/30.

6) Construction de la maison de sante multi sites des 2 vallées (CC Pyrénées Haut Garonnaises)

Notation du projet : 20/28 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 8 /10

2/ La stratégie locale : 9/12

3/ Les finalités du développement durable : 2/5

4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 1/1

Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 170 000 €.

Détail : 16 avis positifs attribuant la note de 20/28. 2 membres n'ont pas voté car directement concerné par le projet.

7) Aménagement et valorisation du site de Saint-Bertrand-de-Comminges/Valcabrière : cheminements et parcours (Conseil départemental de Haute-Garonne)

Notation du projet : 19/28 (note supérieure au seuil de sélection), selon la répartition suivante :

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER : 7/10

2/ La stratégie locale : 9/12

3/ Les finalités du développement durable : 2/5

4/ Faisabilité et modalité de mise en œuvre du projet : 1/1

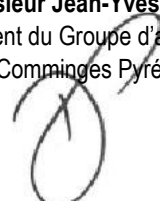
Avis du Comité de programmation : favorable défavorable

Le Comité de programmation du GAL donne un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 22 820,92 €.

Détail : 15 avis positifs attribuant la note de 19/28, 1 avis attribuant la note de 28/28. 2 membres n'ont pas voté car directement concerné par le projet.

Un état d'avancement de la maquette financière LEADER est présenté à la fin de ce document, ainsi que le détail des notes attribuées aux dossiers.

Monsieur Jean-Yves DUCLOS
Président du Groupe d'action locale
Comminges Pyrénées





Annexe 1 : maquette financière du GAL Comminges Pyrénées

Fiches-action GAL Comminges Pyrénées	Montants LEADER dédiés 2021	Programmé	Nb projets programmé	Reste à programmer	%	Engagé	Nb projets	Payé	Nb projets payés / %	Montants réinjectés
1 - Patrimoine / culture	287 500 €	212 151,88 €	5	77 543,89 €	27%	174 843,39 €	4	122 647,62 €	3	2 195,77 €
2 - Innovation / TIC / ESS	175 293 €	175 293,11 €	5	6 543,93 €	4%	175 293,11 €	5	60 862,98 €	1	6 543,93 €
3 - Tourisme	905 000 €	626 509,94 €	10	284 231,70 €	31%	430 780,45 €	7	107 946,47 €	3	5 741,64 €
4 - Emploi local : Qualification des zones d'activités / Maintien et développement de l'activité en centres-bourgs	913 268 €	574 717,69 €	10	351 087,79 €	38%	310 181,14 €	7	116 404,27 €	3	12 537,48 €
5 - Equipements et services de proximité (hors santé)	475 000 €	263 889,90 €	5	215 919,14 €	45%	238 957,14 €	4	134 148,10 €	2	4 809,04 €
6 - Equipements et services de proximité (santé)	420 000 €	320 000,00 €	3	100 000,00 €	24%	150 000,00 €	2	- €	0	0,00 €
7 - Agriculture locale / circuits-courts et agriculture biologique / Diversification des activités agricoles via l'agritourisme	375 000 €	79 437,00 €	4	295 563,00 €	79%	64 317,00 €	2	23 113,80 €	0	0,00 €
8 - Valorisation économique des ressources naturelles locales : forêt bois - artisanat	125 000 €	58 401,59 €	3	68 214,61 €	55%	58 401,59 €	3	27 864,46 €	2	1 616,20 €
9 - Mobilité / Economie d'énergie / Energies renouvelables (hors production) / Economie circulaire	265 000 €	184 783,41 €	4	80 216,60 €	30%	83 290,95 €	2	57 268,09 €	1	0,01 €
10 - Coopération	0 €	- €	0	0,00 €		- €	0	- €	0	0,00 €
11 - Animation et gestion du GAL	266 939 €	233 592,76 €	6	36 721,80 €	14%	186 939,20 €	5	140 338,87 €	4	3 375,56 €
TOTAL	4 208 000 €	2 728 777,28 €	55	1 516 042,46 €	36%	1 873 003,97 €	41	790 594,66 €	18,8%	36 819,63 €

ANNEXE 1 : ELEMENTS FINANCIERS

Version du 4/10/2021

Maquette financière

Montants des paiements prévus par fiche-action du GAL sur la période 2014-2023.

Sous mesure Sous mesure (19.2, 19.3, 19.4)	Fiche-action (n°)	Total des paiements prévus sur 2014-2023		
		Feader	Contrepartie nationale	Total du cofinancement (Feader + contrepartie nationale)
19.2	Action 1 : Mettre en valeur les ressources patrimoniales et culturelles locales	287 500 €	191 666 €	479 166 €
19.2	Action 2 : Renforcer l'innovation pour dynamiser l'attractivité économique	175 293 €	116 862 €	292 155 €
19.2	Action 3 : Développer la qualification et la diversification de l'offre touristique	905 000 €	603 333 €	1 508 333 €
19.2	Action 4 : Développer l'emploi local et dynamiser l'économie en milieu rural	913 268 €	608 845 €	1 522 113 €
19.2	Action 5 : Favoriser le maintien et la création de services et équipements de proximité	475 000 €	316 666 €	791 666 €
19.2	Action 6 : Adapter l'offre de soins aux besoins actuels et futurs	420 000 €	280 000 €	700 000 €
19.2	Action 7 : Promouvoir une agriculture locale pérenne et diversifiée	375 000 €	250 000 €	625 000 €
19.2	Action 8 : Faire des ressources naturelles un levier de développement local	125 000 €	83 333 €	208 333 €
19.2	Action 9 : Engager les acteurs du territoire dans la transition énergétique	265 000 €	176 666 €	441 666 €
19.3	Action 10 : Développer les projets de coopération	0 €	/	/
19.4	Action 11 : Animer le programme LEADER et diffuser la stratégie	266 939 €	177 959 €	444 898 €
	TOTAL	4 208 000 €	2 805 330 €	7 013 330 €

Annexe : détail des notes attribuées

Développement et modernisation de la brasserie artisanale Aurignac Brewery dans le centre bourg médiéval d'Aurignac (SARL Aurignac Brewery)

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)	6
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	2
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	2
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	0
2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)	9
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	1
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	4
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	4
3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)	5
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	5
4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)	2
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	1
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	NC

Les Pyrénéennes 2021 : l'agriculture à l'honneur au travers de l'installation/transmission ; les circuits courts, l'agroécologie et l'agriculture de montagne (Chambre d'agriculture de Haute-Garonne)

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)	6
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	2
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	1
2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)	7
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	3
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	2
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	2
3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)	2
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	2
4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (2 points)	2
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	0

4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	NC
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	1
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	1

En route vers la transition écologique à Saint-Gaudens : acquisition de deux véhicules électriques (commune de Saint-Gaudens)

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)	5
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	1
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	1
2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)	5
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	1
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	4
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	0
3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)	5
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	5
4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)	1
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	NC
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	NC

Mise en œuvre des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PETR Pays Comminges Pyrénées)

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)	9
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	3
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	1
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	2
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	2
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	1
2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)	9
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	3
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	4
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	2
3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)	5
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	5
4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)	3

4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	NC
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	1
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	1

Construction de la maison de sante multi sites des 2 vallées (CC Pyrénées Haut Garonnaises)

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)	8
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	3
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	2
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	2
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	0
2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)	9
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	1
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	4
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	4
3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)	2
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	2
4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)	1
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	NC
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	NC

Aménagement et valorisation du site de Saint-Bertrand-de-Comminges/Valcabrère : cheminements et parcours (Conseil départemental de Haute-Garonne)

1/ Les principes fondamentaux du programme LEADER (sur 10 points)	7
1. A. Partenariat / Mise en réseau (0, 1, 2 ou 3)	2
1. B. Démarche ascendante et/ou participative (0, 1 ou 2)	2
1. C. a Degré d'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. C. b Nature de l'innovation (0, 1 ou 2)	1
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (0 ou 1)	1
2/ La stratégie locale du GAL Comminges Pyrénées (sur 12 points)	9
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (0, 1, 3 ou 4)	3
2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (0, 2 ou 4)	4
2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée (0, 2 ou 4)	2
3 / Les finalités et éléments de méthode du développement durable (sur 5 points)	2

3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable (0, 2 ou 5)	2
4 / La faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (1 point)	1
4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL (0 ou 1)	1
4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (NC, 0 ou 1)	NC
4. A. c. Pour les projets relevant d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse (NC, 0 ou 1)	NC
4. B. L'après-projet LEADER (animation et financement) (NC, 0 ou 1)	NC